

# Risque routier professionnel



## NOUS PARTICIPONS

#SécuritéRoutièreAuTravail

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/les-journees-de-la-securite-routiere-au-travail>

■ 37 % des tués et 34 % des blessés l'ont été dans un accident impliquant un usager en déplacement professionnel ou en déplacement domicile-travail.

■ 17 % des victimes et 14 % des tués étaient en déplacement lors d'une mission ou sur le trajet domicile-travail.

En partenariat avec les entreprises, les syndicats de transports routiers de marchandises, la Caisse Primaire d'Assurance maladie, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), il conviendra de :

- ▶ Sensibiliser en accompagnant les sociétés qui mettent en œuvre des actions spécifiques et promouvoir la charte d'engagement des professionnels.
- ▶ Communiquer en partageant les éléments de l'accidentalité locale et les expériences ou réalisations des entreprises.
- ▶ Mobiliser en développant un réseau de contacts-métiers pour relayer les communications locales.

### OBJECTIF

Sensibiliser les usagers et acteurs à cet enjeu de la sécurité routière.

# Modes doux

■ 76 % des victimes en mode doux étaient en agglomération lors de l'accident.

■ 43 % des victimes en modes doux avaient plus de 65 ans.

■ 64 % des victimes en agglomération sont des usagers mode doux.

En partenariat avec l'association des maires de France, la DSDEN, le SDJEN, la MSA il a été choisi de :

- ▶ Sensibiliser les élus, en développant un kit de communication par thématique (piéton, vélo) et en relayant des messages locaux contextualisés à la saison, aux enjeux.
- ▶ Éduquer en intégrant le programme « savoir rouler à vélo » dans les bilans annuels des actions départementales de sécurité routière et en maintenant les actions « piétons » pour les primaires.
- ▶ Communiquer en relayant les messages de la sécurité routière dans les journaux locaux et en parlant sécurité routière lors des salons « santé ».
- ▶ Mobiliser les collectivités et les clubs d'usagers cyclistes et randonneurs.



### OBJECTIF

Poursuite des actions pour maintenir les résultats précédents en intégrant l'usage de la trottinette.

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

[www.securite-routiere.gouv.fr/](http://www.securite-routiere.gouv.fr/)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-SAÔNE  
Service Territorial et Mobilités - Cellule Sécurité Routière  
24 boulevard des Alliés | Téléphone : 03 63 37 92 00  
CS 50389 | Télécopie : 03 63 37 92 02  
70014 VESOUL cedex | Courriel : ddt@haute-saone.gouv.fr

LIBERTÉ  
ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ  
GOUVERNEMENT

PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

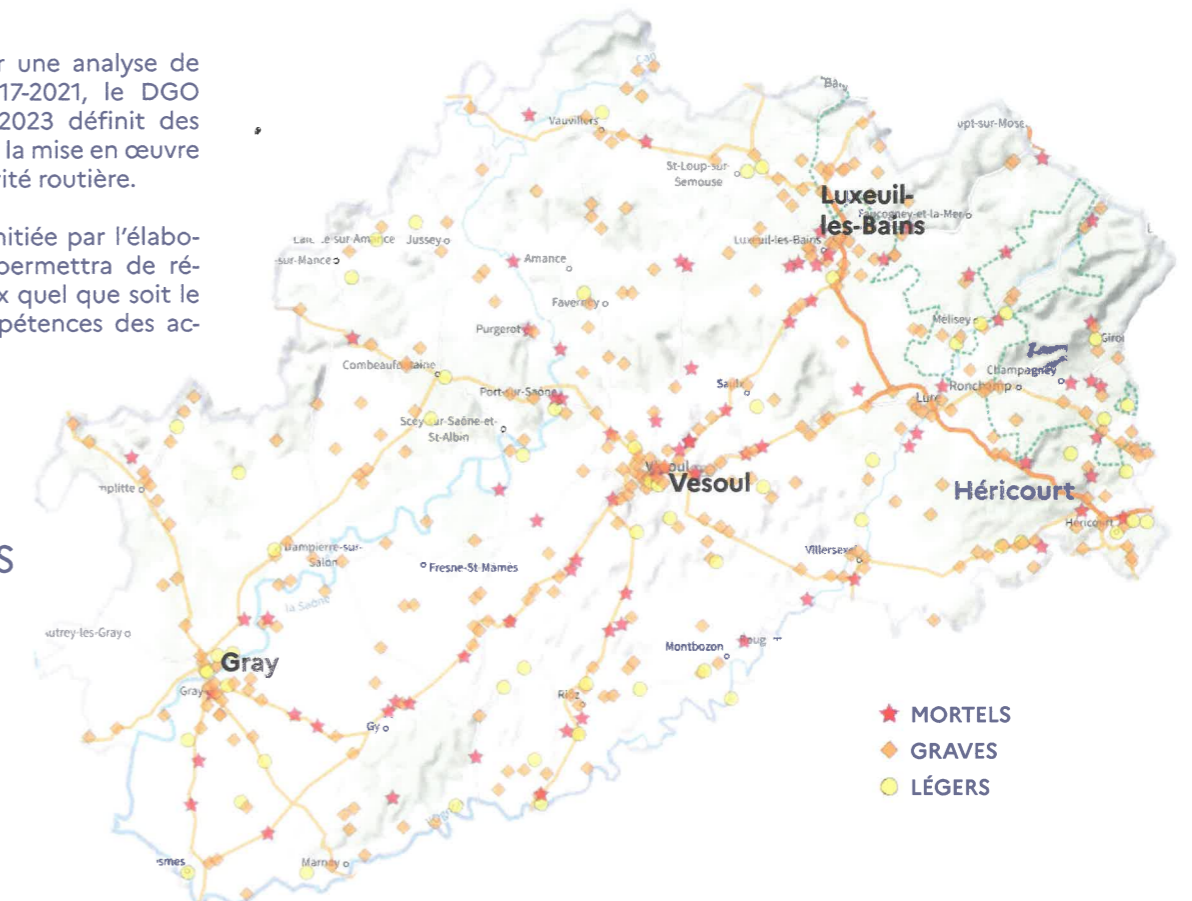
Direction Départementale  
des Territoires de la  
Haute-Saône

DDI  
des services  
de l'État  
à vos côtés

# DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATION (DGO) DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2023-2027 EN HAUTE-SAÔNE

En s'appuyant sur une analyse de l'accidentalité 2017-2021, le DGO signé le 9 mars 2023 définit des orientations, pour la mise en œuvre d'actions de sécurité routière.

La mobilisation, initiée par l'élaboration du DGO, permettra de répondre aux enjeux quel que soit le domaine de compétences des acteurs engagés.



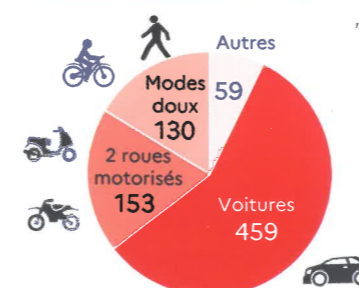
## ACCIDENTS 2017-2021

560 accidents  
106 décès  
695 blessés

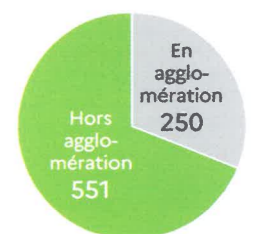
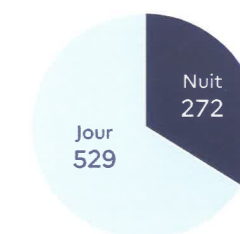
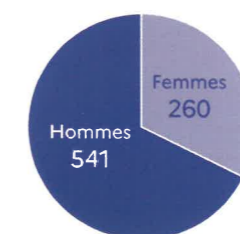
Les 4 enjeux préconisés au niveau national pour le nouveau DGO : les conduites à risque, le risque professionnel, les 2 roues motorisés (2RM) et les modes doux (marche, vélo y compris électrique, Engin de Déplacement Personnel Motorisé) sont complétés par 2 enjeux locaux liés à des classes d'âges souvent impliquées : les jeunes et les seniors.

Les groupes de travail réunis par thématique entre le 27 octobre et le 13 décembre 2022 ont partagé en janvier 2023 leurs travaux pour définir les orientations de la politique locale de sécurité routière qu'ils souhaitent mettre en œuvre conjointement entre 2023 et 2027.

## Victimes par mode de déplacement



## Nombre total de victimes sur la période 2017-2021 : 801



# Conduites à risques

■ **40 % des accidents avec un facteur VITESSE** (excès de vitesse ou vitesse excessive en raison des circonstances) imputé au conducteur présumé responsable. Ce facteur apparaît également dans 29 % des accidents mortels.



■ **21 % des accidents et 23 % des accidents mortels ont un conducteur ayant un taux d'alcoolémie supérieur au taux légal autorisé.**

En partenariat avec les Forces de l'Ordre, l'Union des Métiers et Industries de l'Hôtellerie, et les associations de sécurité routière notamment pour les addictions, le Conseil départemental, le procureur de la République pour la vitesse et les conduites dangereuses, il a été décidé de :

► Sensibiliser : avec la réalisation de kits sur les effets de la consommation de stupéfiants, le développement

d'actions avec le milieu festif de la nuit, et de quiz relayés par les entreprises auprès de leurs salariés.

- Former : les intervenants sur la connaissance des produits stupéfiants.
- Mobiliser : les établissements festifs afin de réduire la vente d'alcool en amont de la fermeture, les associations comme le comité départemental olympique et les centres d'information jeunesse.
- Développer le concept de route qui pardonne et les aménagements sécurisants.
- Mettre en œuvre les audiences d'ordonnances pénales pour les primo-délinquants.
- Réviser les barèmes administratifs des suspensions de permis.
- Maintenir les réponses alternatives : stages (petites infractions).
- Communiquer sur les sites de préparation au passage du code de la route par des spots de sécurité routière.

## OBJECTIF

*Diminution du taux de mortalité par habitant du département pour le rapprocher de celui des départements de la même typologie géographique et démographique.*

# Jeunes

■ **20 % des victimes blessées ou décédées sont âgés de 18 à 24 ans** alors qu'ils ne représentent que 7 % de la population du département.

■ **23 % des conducteurs responsables d'accidents sont âgés de 18 à 24 ans.**

36 % des accidents avec le facteur alcool concernent un conducteur âgé de 18 à 24 ans.

36 % des présumés responsables âgés de 18 à 24 ans ont un facteur vitesse constaté dans l'accident.

En partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), les missions locales, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), les assurances, les associations des maires, les actions souhaitées viseront à :

► Sensibiliser avec le développement de l'utilisation du DVD «jeudi soir 20h45 » pour les élèves de 4ème, la

création de module de Sécurité Routière contextualisé, des actions emblématiques annuelles.

- Éduquer à la conduite par la valorisation des formations complémentaires.
- Communiquer sur les formations post-permis, avec des témoignages.
- Mobiliser en développant le réseau des intervenants départementaux de sécurité routière (bénévoles) et en coordination avec les référents de sécurité routière dans les collectivités.

## OBJECTIF

*Diminution de la sur-représentation des jeunes dans les accidents.*

## JEUDI SOIR 20H45

Un court-métrage des étudiants en 1ère année de BTS GDEA - Promotion 2018/2020 de l'EPLEPPA de Vesoul



Jeudi soir 20h45 : vidéo conçue par le lycée agricole de Vesoul en partenariat avec la cellule sécurité routière de la DDT70, prix national IdéeSR de la Sécurité Routière 2020  
<https://www.haute-saone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-des-personnes/Securite-routiere/Haute-Saone/Actions/Court-metrag-Jeudi-soir-20h45>

# 2RM (2 roues motorisés)



Piste CRS 2022 à Vesoul.

■ Les 2RM représentent 1,8 % du parc des véhicules du département et **sont impliqués dans 24 % des accidents et représentent 19 % des victimes.**

■ 32 % des victimes en 2RM sont âgés de 14 à 17 ans (47 % des victimes en agglomération).

■ 48 % des accidents 2RM hors agglomération ont lieu en ligne droite hors intersection.

En partenariat avec la DSDEN, les clubs de motos, les assurances et les forces de l'ordre, les orientations retenues permettront de :

- Sensibiliser sur la responsabilité de l'usager à ne pas trafiquer son véhicule et en développant des ateliers pratiques sur piste sécurisée.
- Éduquer en développant une communication pour des ateliers post-formation.

► Communiquer via la presse sur les chiffres-clés de l'accidentalité locale et inciter aux équipements de protection non obligatoires.

► Contrôler les 2RM légers aux abords des établissements scolaires.

► Mobiliser en développant une charte du risque à proposer aux acheteurs et assurés.

## OBJECTIF

*La part des 2RM en forte augmentation dans l'accidentalité de 2022 doit devenir un argument pour développer la prise de conscience des parents et des usagers que la liberté doit être associée à la sécurité.*

# Seniors

■ **23 % des victimes d'accidents et 28 % des tués ont plus de 65 ans.**

■ 25 % des accidents impliquent un plus de 65 ans.

Les facteurs principaux d'accidents avec un plus de 65 ans présumés responsables sont : un non-respect de priorité, la vitesse (excessive ou inadaptée), l'inattention et le malaise.

En partenariat avec les clubs de retraités, les associations d'aide à domicile, les Maisons France Service, la direction de la solidarité et de la santé publique du département, les associations de prévention routière, les assurances, nous avons la volonté de :

- Sensibiliser en coordonnant des actions avec les clubs d'aînés, d'intervenir lors de regroupements seniors, d'informer les personnes en contact.
- Éduquer en développant des modules sur la motricité et l'adaptation de la conduite avec la découverte des aides à la conduite comme l'utilisation de la voiture automatique.
- Communiquer via des relais locaux en contact avec les seniors.

► Mobiliser les collectivités via les centres communaux d'action sociale.



## OBJECTIF

*Diminuer l'importance des victimes seniors décédées dans l'accidentalité locale.*